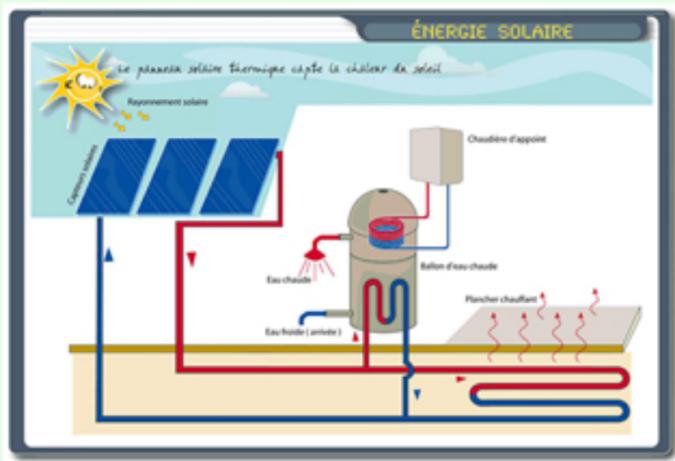




Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Aides à l'installation d'équipement utilisant des énergies renouvelables

Depuis 2007, la CCCE aide les particuliers voulant installer des équipements utilisant certaines énergies renouvelables.



Chauffe-eau solaire individuel CESI :
Subvention de 100 € / m² de capteur installé
(plafonné à 500 €)

Système Solaire Combiné (eau chaude sanitaire et chauffage) :
Subvention de 100 € / m² de capteur installé
(plafonné à 1000 €)

Géothermie verticale :
Subvention de 10 % du montant TTC de
l'installation (plafonné à 1000 €)



Récupérateur d'eau de pluie (volume > 4m³) :
Subvention de 30 % du coût TTC de l'installation
(plafonné à 1000 €)*

*Si utilisation de l'eau de pluie avec rejet dans le réseau d'assainissement (chasse d'eau, lave linge ou point d'eau dans l'habitation), un système de compensation de la perte de la redevance assainissement, assise sur la consommation d'eau potable relevée au compteur, par l'application d'un coefficient de 1,3 sur la base de la consommation d'eau servant de référence à la facturation de la redevance.

Aides accordées :

Solaire thermique : 49 dossiers pour un montant total de 22.879 €
Géothermie verticale : 11 dossiers pour un montant total de 12.000 €
Récupérateurs d'eau de pluie (depuis 2009) : 8 dossiers pour un montant total de 8.819 €

Renseignements ou retrait des dossiers au : 03.82.82.05.60 ou par
email : contact@cc-ce.com